

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 21 (1963)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- par une augmentation du profit quelle que soit sa destination (réserves, autofinancement, dividendes ou autre répartition) parce que les entreprises profitent des inventions et de l'organisation passées et présentes de la collectivité et que cette dernière met à leur disposition. Après que les frais de revient ont été couverts, on ne peut donc pas profiter des avantages de la collectivité sans faire profiter la collectivité: toute invention technique et toute innovation sur le plan industriel sont en effet l'aboutissement de recherches de savants et d'expérimentateurs dont la formation scolaire et supérieure a été pour la plus grande partie payée par la collectivité. En outre, l'organisation de l'infrastructure des possibilités d'échanges et de vie économique (transports, communications, etc). est une œuvre de la collectivité. Sans ces divers facteurs collectifs, l'entreprise ne pourrait produire aux coûts atteints.

3. *Enfin et en troisième lieu au secteur des groupes de travailleurs* qui, contrairement aux fatigues qui étaient exigées par la production dans les étapes précédentes du machinisme, fournissent désormais moins d'efforts physiques et intellectuels (les prestations nouvelles occasionnant de la tension nerveuse, de l'isolement, de l'inquiétude, sont rémunérées par des primes spécialement prévues à cet effet):

- par une hausse des salaires;
- par une diminution de la durée du travail.

Alors, l'économie suisse sera productrice de produits dont la valeur ne sera pas seulement due, comme jusqu'à présent, à la qualité du travail, mais encore à un haut degré de recherche et de développement préparatoire.

Sans être exhaustives, nos considérations générales et nos suggestions cachent encore un large éventail de possibilités qui ouvriront peut-être des bases de discussions utiles et un champ de recherches incomplètement exploré. Ces réflexions appellent une suite que d'autres leur donneront probablement. Tel aura été le modeste dessein de cette étude. En effet, « il n'y a de certain que le passé, mais on ne travaille qu'avec l'avenir » (Barenton).

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne - 36 agences dans le canton

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse

